Nº 6352. CONVENTION (Nº 71) CONCERNANT LES PENSIONS DES GENS DE MER, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA VINGT-HUITIÈME SESSION, SEATTLE, 28 JUIN 1946, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA CONVENTION PORTANT RÉVISION DES ARTICLES FINALS, 1946¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

6 décembre 1993

LIBAN

(Avec effet au 6 juin 1994.)

Nº 17906. CONVENTION (Nº 148) CONCERNANT LA PROTECTION DES TRA-VAILLEURS CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS DUS À LA POLLU-TION DE L'AIR, AU BRUIT ET AUX VIBRATIONS SUR LES LIEUX DE TRA-VAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION, GENÈVE, 20 JUIN 1977²

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

18 novembre 1993

ALLEMAGNE

(Avec effet au 18 novembre 1994.)